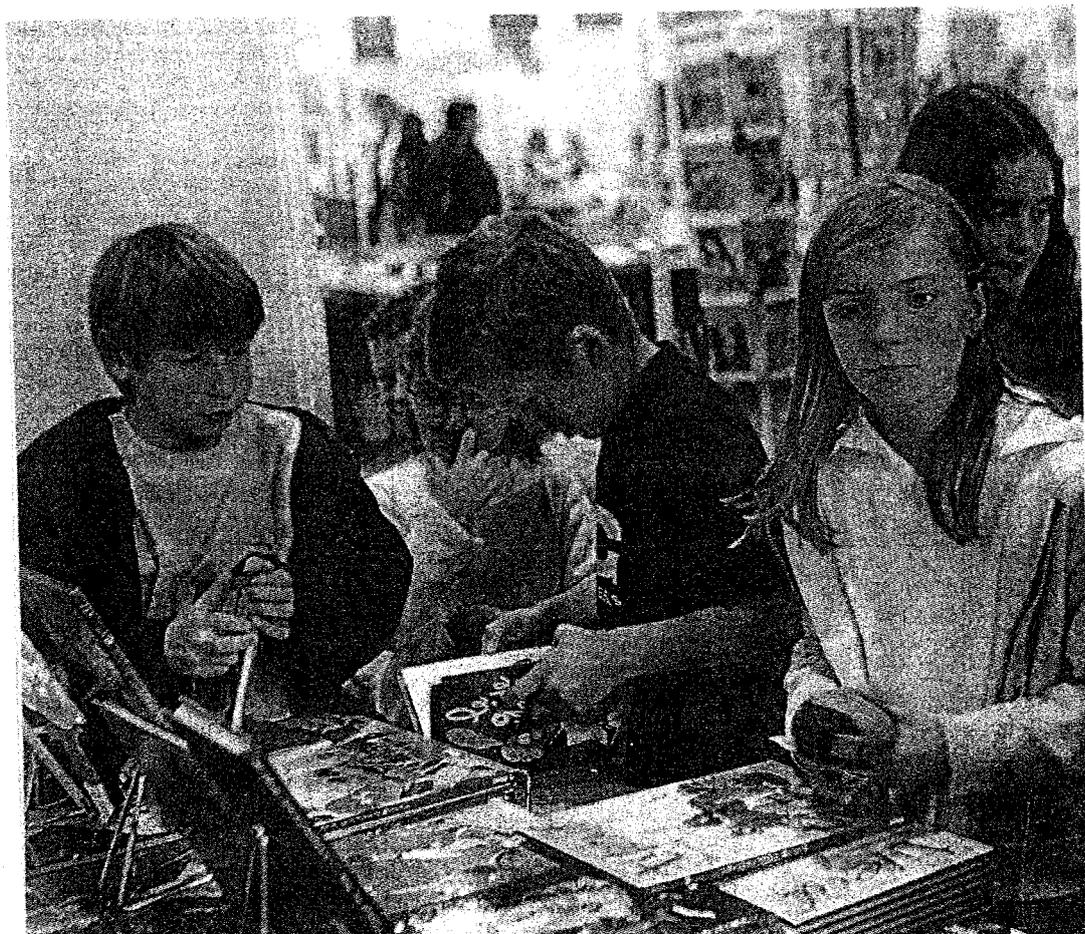


B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



Les enfants de l'école au salon du livre à PAU

COMPTE RENDU DE REUNION

Informations diverses: ordures ménagères, Foyer Rural

Programme des animations locales

Le mot du maire

Le temps des vœux , c'est aussi bon que le temps des cerises, le Conseil Municipal et moi-même profitons de ce moment privilégié pour vous adresser nos sincères souhaits de bonne et heureuse année à Artigueloutan .

L'année 2002, si elle fût calme chez nous, restera dans nos mémoires une année dramatique, douloureuse pour certains de nos concitoyens et aussi, une année marquée par des élections nationales qui nous ont tous ébranlé que nous soyons déçus ou réjouis.

En tant qu'élus, nous avons été particulièrement sensibles au drame de Nanterre : huit conseillers municipaux abattus sans raison dans l'exercice de leurs fonctions, un acte de folie inexplicable qui a endeuillé des familles, une ville entière, cela ne doit pas être oublié .

Les élus d'une commune soumise aux contraintes d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations, ne pouvaient rester indifférents au drame des communes détruites par les inondations de septembre 2002 et nous avons été particulièrement mobilisés pour venir en aide à Sommières.

Il est difficile de réaliser les conséquences d'une telle catastrophe à l'échelle d'une commune, d'un canton, d'un département et plus difficile encore d'évaluer nos capacités à réagir et à faire face dans de telles conjonctures .

Prévenir les risques, c'est déjà anticiper et décider de n'être pas totalement des victimes .

Un été morne, sans soleil, a succédé à un printemps animé par des débats politiques qui ont, pour une fois, intéressé toutes les catégories sociales, toutes générations confondues . Un bel élan citoyen a permis d'éviter le pire et pendant un laps de temps, nous avons su dépasser les clivages traditionnels .

Pour Artigueloutan, l'année 2003 débute sous de bons augures. Notre adhésion au 1^{er} janvier à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées sera source de changements dans notre vie quotidienne, grâce à de nouveaux services particulièrement .

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous en serez satisfaits et que nous pourrons ainsi passer ensemble une excellente année 2003 .



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

17 DECEMBRE 2002

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

Absents : Marie-France Bonnefoy ; Francis Laclau.

Monique Clament, a donné pouvoir de voter à Jeanine Courrèges

Secrétaire de séance : Jeanine Courrèges

• **Intercommunalité**

- **Communauté d'agglomération paloise** : Le ticket d'entrée a été délivré le 29 novembre 2002 par le Conseil Communautaire à l'unanimité de tous les représentants des douze communes . L'adhésion de notre commune prendra donc effet au 1^{er} janvier 2003 .

Quatre représentants doivent être désignés pour siéger au Conseil Communautaire, deux titulaires et deux suppléants : sont nommés titulaires, le Maire et Georges Pouban, 1^{er} Adjoint ; les deux suppléants seront Jean-Claude Pradoux et Alain Guilhemjouan .

Tous les conseillers municipaux peuvent en outre participer aux réunions de commissions qui sont le lieu privilégié de préparation des décisions .

✓ **Sivom de la Vallée de l'Ousse** :

Le Maire expose au Conseil que suite à une rencontre avec Mr Brusset, Président de l'ex-Sivom, des explications sur le montant des sommes réclamées à la commune ont été fournies . Les sommes correspondantes aux salaires de la secrétaire et de la chargée de mission , 571,74 € et 582,73€ couvrent en fait la participation de notre commune pour l'année 2001 et 2002 . Le calcul des cotisations communales en 2001 n'avait pas intégré l'augmentation des charges salariales : il s'agit donc d'une régularisation .

Au titre du plan local de randonnée, Mr Brusset a indiqué que l'étude en cours déterminera prochainement le financement de ce projet ; le titre d'un montant de 1744,54€ ne doit pas être réglé .

• ***Voirie communale***

Jean-Claude Pradoux expose au Conseil , pour décision, les propositions de la commission voirie .

➤ **Dénomination de nouvelles voies :**

-Clos du Pic du Midi, pour les nouvelles constructions situées à proximité de la rue de la Licorne .

-Clos de la Plaine, pour les constructions situées à proximité de la rue du Ruisseau et de la route de Nousty.

-Impasse des Bergers, pour les constructions situées à proximité de la route d'Assat .

- **Achat des plaques correspondantes :** deux devis sont proposés, le moins disant, Gravoplast, pour un montant de 160 €, est soumis au vote du Conseil .

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions .

➤ **Acquisitions, ventes communales :**

1. Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation d'une opération de voirie réalisée il y a quelques années au profit de la commune, à savoir, l'élargissement de la voirie grâce à la cession gratuite de terrain par Madame Saint Lanne . Un acte de cession doit être réalisé afin de permettre à Madame Saint Lanne de vendre sa propriété . Le Conseil approuve cette régularisation et désigne Jean-Claude Pradoux pour signer l'acte correspondant .

2. La vente par la commune du chemin rural dit du « ravin de Castéara » sera réalisée prochainement : le conseil municipal désigne Jean-Claude Pradoux pour signer l'acte au nom de la commune.

➤ **Eclairage public :**

1. Installation de deux lampes (impasse des sources et impasse des Pyrénées) : le conseil accepte la proposition de l'entreprise Cegelec pour un montant de 164,09€ .

2. Renforcement électrique « Poste Garcia », côte du Canal : le syndicat départemental propose d'effectuer une opération de renforcement dans ce secteur . La part communale s'élèverait à 4 413,64 € . Jean-Claude Pradoux expose au Conseil que ce projet répond à une demande effectuée par la commune en 1999 motivée par des chutes de tension dûment constatées . Après débat, le Conseil accepte cette proposition ; les crédits correspondants seront inscrits au budget 2003 .

- **Programme voirie 2002 et 2003** : l'entreprise Lafitte n'a toujours pas terminé les travaux prévus . Nous espérons que les travaux 2002 seront terminés avant le début du programme 2003 !

Au titre de ce nouveau programme, Jean-Claude Pradoux expose au Conseil que la commission voirie travaillera en priorité sur des projets d'aménagements visant à ralentir la vitesse sur certaines voies communales . De nombreuses plaintes d'habitants de la rue du Ruisseau, particulièrement, sont reçues en Mairie, ou déposées à la Gendarmerie .

- **Entretien des fossés** : les récentes pluies diluviennes ont causé quelques mini-inondations dans certains secteurs, notamment sur la route d'Andoins chez le garagiste Louis Quintino et chez Mr et Mme KHAO . L'intervention de la DDE a permis de limiter les dégâts mais n'a pu régler le problème définitivement . La commune fera réaliser prochainement un sondage du drain qui serait, semble-t'il, bouché au droit de la propriété de Mr Adel ; de même, la route menant à Ousse a été totalement inondée : l'intervention des employés communaux dans une propriété a permis de déboucher un pont obstrué par ... un matelas !

L'intervention des moyens de la commune est tout à fait justifiée dans ces circonstances et nous nous employons à mettre tout en œuvre pour rendre service aux particuliers . Néanmoins, ces problèmes pourraient être, sinon évités, du moins réduits, si chacun dans sa propriété faisait preuve de vigilance . Rappelons que l'entretien des fossés, des ruisseaux, des berges de l'Ousse à l'intérieur d'une propriété est de la responsabilité des riverains .

• **Carrefour RN 117 et CD 215 .**

Le Maire donne lecture du courrier de l'Etat, signé du Directeur Départemental de l'Equipement et du Préfet, en réponse à notre demande d'installation de feux tricolores sur la RN117 à Artigueloutan . Une réponse très claire et qui se résume en quelques mots : si la commune estime nécessaire à sa sécurité la pose de feux tricolores à cette intersection, elle a toute latitude pour le faire ... sur son propre budget .

Il serait plus difficile de résumer en quelques phrases l'indignation du Conseil Municipal .

Mme le Maire propose de poursuivre la mobilisation des usagers engagée à travers la pétition et de solliciter parallèlement l'appui de tous les élus départementaux ainsi que des entreprises qui utilisent régulièrement ce carrefour (Lur Berri, Pau-Euralis, transporteurs) . Une rencontre avec le Directeur Départemental de l'Equipement sera de même organisée prochainement .

- ***Voirie départementale : CD215 et CD213 .***

Depuis plusieurs années, nous demandions au Conseil Général de réaliser une déviation du CD 215 afin de permettre un aménagement cohérent du parking devant le stade ... l'obstination a fini par recevoir récompense !

Ce projet sera réalisé en début d'année 2003, l'étude a été présentée en Mairie par Mme Gaudechon, ingénieur responsable des travaux pour le Conseil Général .

Après la prise en compte des quelques modifications demandées par la municipalité, le tracé définitif de la déviation permettra de réaliser un plan d'aménagement intérieur du parking . La commission voirie travaillera en concertation avec les associations sportives. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat .

- ***Ordures ménagères***

La première conséquence de notre adhésion à la Communauté d'agglomération sera une amélioration considérable du service de ramassage des déchets .

Jean-Claude Pradoux indique au Conseil Municipal que dès le 1^{er} janvier, la collecte sera effectuée uniformément sur toutes les communes membres, deux fois par semaine . Des conteneurs seront distribués gratuitement à tous les habitants ; ils seront disponibles à la Mairie dès le 20 décembre

Le tri sélectif, le ramassage des déchets verts et des encombrants seront progressivement mis en œuvre dans les six prochains mois . La collecte des verres continue sous sa forme actuelle, apport volontaire dans les colonnes installées à cet effet .

Les informations relatives aux travaux en cours de réalisation sont disponibles au service de l'urbanisme de la Mairie de Pau.

Sur notre commune, la situation de certaines habitations ne permettra pas la collecte au porte à porte, notamment pour les propriétés situées dans des impasses publiques ou privées.

- Impasse Lou Bouey Impasse de la Chataîgneraie
- Impasse de la Hound Impasse du Sud

➤ Impasse du Ruisseau

Impasse du Moulin

Impasse du Canal

La municipalité essaie de réduire au maximum ces disparités et recherche en collaboration avec les responsables de la collecte, des solutions adaptées .

Des modifications de circuit sont proposées ainsi que des arrangements avec des propriétaires qui permettent le retournement du camion poubelle sur leur propriété .

Cela n'est pas toujours possible compte tenu de la configuration des lieux, malgré la bonne volonté de tous . Les impasses privées- impasse de la Hound, de la Châtaigneraie, du Ruisseau, de la Mairie et les impasses publiques- Impasse du Moulin, Impasse du Sud, Impasse du Canal qui accueillent quelques habitations, posent le plus sérieux problème dans la mesure où des plates-formes de retournement ne peuvent être créés.

En ce qui concerne certaines de ces impasses, les plus courtes, les habitants sont invités à déposer leur bac au point de collecte le plus proche de la voie publique .

Par contre, des conteneurs collectifs seront installés à l'entrée de l'impasse Lou Bouey ainsi qu'au bout de l'impasse du Sud .

L'impasse Lou Bouey reste le point le plus critique compte tenu du nombre de maisons d'habitations, quatre à l'heure actuelle et six prochainement . De plus l'emplacement adéquat pour le conteneur collectif , en bordure de la départementale, causera à terme des difficultés : le risque de voir se créer un dépôt sauvage d'ordures autour de ce point de collecte . En conséquence, il est impératif de réfléchir à la création d'une plate forme de retournement au bout de cette impasse . Dans cet objectif, le classement de ce chemin privé en voirie communale serait opportun et doit être étudié .

Après débat, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire et Jean-Claude Pradoux de travailler avec la commission voirie à la réalisation de ce projet.

Des ajustements restent toujours possibles, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques . Avec le tri sélectif et le ramassage des déchets verts prochainement, ce « ballet de camions poubelles » doit se passer au mieux afin que chacun d'entre nous puisse bénéficier réellement de l'amélioration du service .

• ***Ecole : bâtiments, matériel***

- **Pose d'une alarme radio** : après étude de la commission bâtiments, il apparaît plus judicieux d'installer une alarme radio afin de protéger tous les bâtiments de l'école .

La pose sera réalisée par les employés communaux. Le coût du matériel s'élèvera à 1 815 € HT .

Après débat, le Conseil municipal accepte cette proposition .

- **Matériel** : lors du dernier Conseil d'école, la question de l'achat éventuel d'un lave linge a été soulevé par les parents d'élèves et Mme Commenges, Atsem, chargée de l'entretien du linge de l'école .

Le Maire propose au Conseil de confier la question à la commission école : évaluation du besoin réel, devis d'achat d'un appareil et possibilité d'installation dans les bâtiments de l'école . Le Conseil approuve cette proposition et prendra une décision lors du budget 2003 .

• **Foyer Rural**

- **Plaquette de présentation de la commune** : le Foyer Rural, sous l'égide de son dynamique nouveau Président, Pierre Chassaigne, coordonne la réalisation d'un nouvel outil mis à la disposition de tous les habitants et destiné à présenter notre commune à travers ses activités et ses services.

Toutes les associations participent au projet, la section informatique réalise la mise en forme de l'ensemble, la commune financera l'impression .

- Proposition d'une nouvelle activité au sein du Foyer : **L'AIKITAIDO**, mais « qu'es acco » ? Philippe le Rallec, habitant d'Artigueloutan, propose de nous initier à cette discipline : information en fin de bulletin

• **Conseil municipal de jeunes**

Georges Pouban expose au Conseil que suite aux réunions de préparation avec les jeunes du village, l'élection d'un Conseil Municipal de jeunes est en phase de réalisation .

Il propose au Conseil Municipal, (de vieux) , de délibérer sur les proposition suivantes :

- Nombre de conseillers : 11
- Mode de scrutin : scrutin majoritaire à un tour
- Durée du mandat : 2 ans
- Jeunes concernés : ceux nés entre le 30 janvier 1987 et le 29 janvier 1994
- Dépôt des candidatures avant le 15 janvier .
- L'élection aura lieu le mercredi 29 janvier 2003 : ouverture du bureau de vote de 10h à 16 heures
- Vote par correspondance possible pour les pensionnaires

Le Conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité . Les jeunes recevront par courrier ces informations .

Toute l'équipe municipale se réjouit de commencer l'année 2003 par la réalisation de ce projet .

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Animations locales, janvier, février, mars 2003 :

- Accueil des nouveaux habitants le samedi 25 janvier à 12 heures
- Repas des aînés le dimanche 26 janvier à 12 heures
- Repas du Tennis le samedi 1^{er} février
- Loto des parents d'élèves le dimanche 2 février
- Action sociale : stage de premiers secours fin février : les personnes inscrites seront prévenues individuellement . Deux places sont encore disponibles .
- Repas des chasseurs le samedi 1^{er} mars
- Théâtre le vendredi 7 mars : la compagnie Pyrène nous jouera « le dîner de cons » : réservez dès à présent votre soirée.

➤ ETAT CIVIL 2002

Mariages : Jérôme Nougé-Dessus et Patricia Castéra le 8 juin 2002
Laurent Lassègues et Claire Urry le 20 juillet 2002
Cécile Virot et Bunel Olivier le 27 juillet 2002 .

Naissances : Paco ALLIN
Enzo BAJEN
Sara BASTANES
Gaëlle BEL
Hugo BESSONNET
Justine JAUREGUIBERRY
Pierre-Louis MILON
Mayeul PRAT

Décès : Mme Hortense Camougrand le : 12 avril 2002

Mme Adrienne Campaa le 16 septembre 2002 .

COLLECTE DES DECHETS

Extrait du règlement communautaire.

La collecte est organisée au porte à porte, par conteneurs individuels, sauf exceptions: impasses privées ou publiques, non accessibles à la marche normale suivant les règles du Code de la Route et des règles spécifiques liées à la circulation du camion de collecte; certaines habitations très proches d'un point de collecte .

A la demande des usagers concernés, les habitations situées à plus de 500 mètres du point de collecte pourront être exonérés de droit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

➤ **Jours de collecte:** le Lundi et le Jeudi matin de 5 heures à 12 heures.

➤ **Présentation des bacs:**

- Les bacs doivent être présentés fermés. Il est interdit de déposer des sacs sur le couvercle.
- A chaque fois que la situation le permet, les conteneurs seront groupés sur la voie publique (par exemple entre 2 pavillons voisins).
- Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique en permanence

➤ **Entretien des bacs:**

Les bacs sont propriété de la Communauté d'Agglomération, ils sont mis à la disposition des particuliers qui sont responsables de leur entretien.

Il est recommandé, par mesure d'hygiène, de ne pas jeter les ordures "en vrac" dans le conteneur. Les sacs plastiques ne seront plus fournis, nous vous recommandons d'utiliser les poches de supermarché .

Il est interdit de déposer des déchets liquides, des cendres chaudes ainsi que tout déchet ayant un pouvoir corrosif ou susceptible d'exploser ou d'enflammer son contenu.

Les bacs seront équipés d'une puce électronique : des agents de la Communauté installeront prochainement cette "puce" sur chaque bac. Cet équipement permettra d'identifier les bacs en cas de perte, vol ou dégradation .

Dés que nous connaîtrons les dates de mise en oeuvre des autres collectes, déchets verts, tri sélectif, encombrants, les modalités précises vous seront communiquées.

le Foyer Rural vous propose une

nouvelle activité : Pour les enfants dès quatre ans et pour les adultes de tout âge et condition physique, l'AÏKI-TAÏ-DO : une discipline d'éducation physique et morale basée sur la synthèse de méthodes de gymnastique, d'arts martiaux et de combat d'origine asiatique et occidentale .
Un cours adulte et adolescents le jeudi de 19h45 à 20h45 ; un cours pour les enfants, le samedi de 14h30 à 15h30. Toutefois, les enfants d'Artiqueloutan intéressés, mais dans d'autres créneaux, peuvent rejoindre les enfants d'Andoins le vendredi de 16h30 à 18 heures : renseignements auprès de Melle Merlet au 05 59 33 62 14.
INSCRIPTIONS à la Mairie Jusqu'au 15 février

POUR LES ENFANTS DES 4 ANS

LES SAMEDIS DE 14H30.15H30.

POUR LES ADULTES H/F

LES JEUDIS DE 19H45.20H45

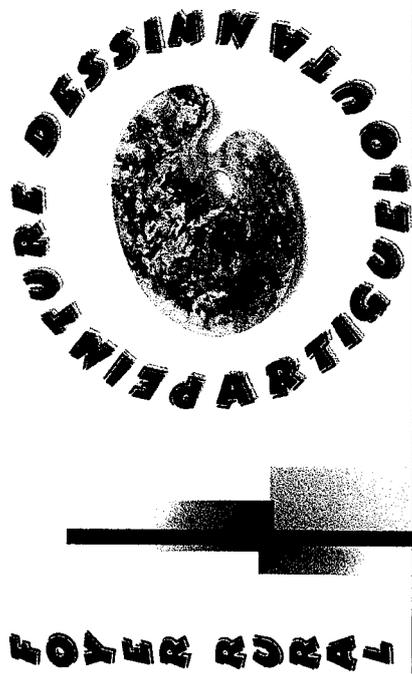
BOXE EDUCATIVE. CLES. BATON
LONG. SELF DEFENSE. LUTTE SOUPLE



RENSEIGNEMENTS

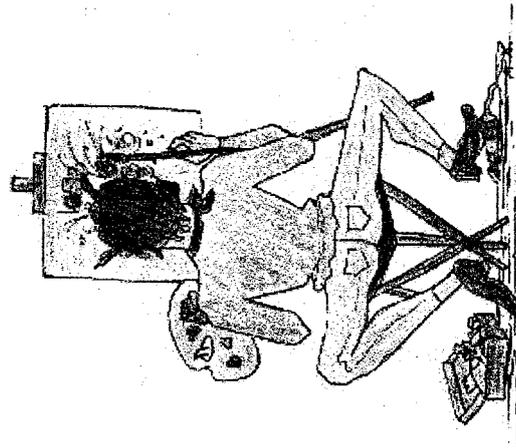
MAIRIE ARTIGUELOUTAN. 05.59.81.70.01.

PH/ LE RALLEC 06.20.73.64.62.



Vous aimez peindre et dessiner?

*N'hésitez plus, venez nous rejoindre à
ARTIGUELOUTAN, salle de la bibliothèque.*



Pour les enfants

5 à 8 ans :

mercredi de 10h à 11h

Dès 8 ans :

mardi de 17h à 18h

mercredi de 17h30 à 18h30

vendredi de 17h à 18h

Dès 12 ans :

vendredi de 18h à 19h

Pour les ados et les adultes

Cours d'aquarelle :

lundi de 14h à 16h

mercredi de 18h30 à 20h30

Toutes techniques :

mardi de 18h30 à 20h30

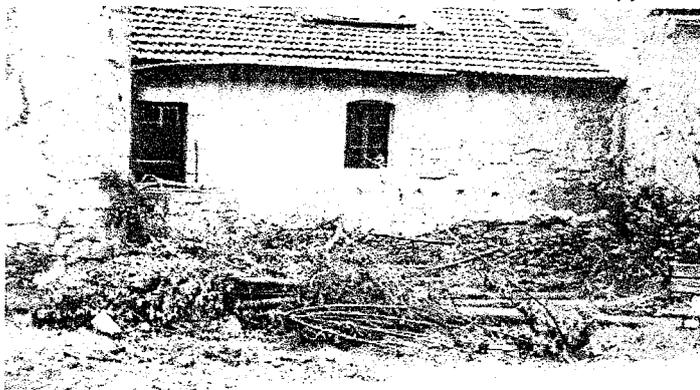
Michèle Allais

Tél. 05 59 81 84 05

Sommières, le 12 décembre .



A Sommières le jeudi 12 décembre 2002 : Mme le Maire, Jean-Claude Pradoux et Alain Personne ont pu réellement se rendre compte de la situation dramatique de cette petite ville : Sommières encore marquée par les inondations de septembre 2002, subissait ce jour-là les mêmes intempéries .Le Maire de Sommières, Alain Danilé, fatigué, inquiet, en bottes et tenue de pluie, nous a cependant reçu très chaleureusement et nous a exprimé sa reconnaissance pour la somme que nous apportions .



Encore beaucoup de travail pour les sommiérois



Les conséquences des inondations de septembre sont encore visibles



Sommières, centre ville, 14 heures : l'eau ne cesse de monter, les pompiers sont en intervention .

